



Contrat de pret a usage chèque premier logement

Par **robbie13**, le **01/04/2015 à 15:08**

Bonjour,

J'aimerais que vous m'aidiez à déchiffrer une promesse de vente, nous avons acheté un logement avec le chèque premier logement de la ville de Marseille, l'aide de la ville nous permettait de jouir d'un prêt d'une place de parking pendant 15 ans. Lors de la signature il était convenu que nous devions occuper notre appartement et le garage pendant 5 ans et qu'à partir de la 6ème année jusqu'à la 15ème nous pouvons acheter le garage. Quand les 15 ans s'écoulaient nous ne sommes plus obligés d'acheter ce garage, il revient à la société prêteuse.

Or nous voudrions vendre notre appartement avant les 15 ans et ne pas racheter le parking qui reste cher (20 000 €). A l'article 5 du contrat je comprends que si nous cessons de payer les charges du dit garage le loueur pourrait nous retirer la promesse de vente (ce que nous souhaitons)...même si le procédé ne nous plait pas nous qui sommes toujours bon payeur mais si c'est la seule solution pour se débarrasser du parking, nous le ferons.

Est il possible de recevoir de l'aide ou peut être de scanner le contrat?

Merci par avance

Par **bruno132129**, le **18/07/2015 à 09:34**

Bonjour, Je suis dans le même cas que vous et je ne sais pas comment faire pour me débarrasser de ce garage ...

J'ai envoyé un courrier à la maison du logement et à la société responsable du box il y a deux jours, et j'attends une réponse de leur part.

Par **bruno132129**, le **18/07/2015 à 09:36**

Avez vous trouvé une solution de votre côté?